

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Jeudi 23 avril 2026 à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|-----------------------------|--|
| <u>La Vernaz :</u> | LUCHINI Karine (DT) |
| <u>Seytroux :</u> | MORAND jean-Claude (DT) |
| <u>La Baume :</u> | MENOUD Jean-François (DT) |
| <u>Le Biot :</u> | MORAND Yann (DT) |
| <u>La Forclaz :</u> | GRENAT Maryse (DT) |
| <u>La Côte d'Arbroz :</u> | BAUD Mickaël (DT) |
| <u>Montriond :</u> | DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel |
| <u>Essert-Romand :</u> | MUFFAT Jean-François (DT) |
| <u>Saint Jean d'Aulps :</u> | CHALENÇON William, JAUD Emilie et COTTET Sophie |
| <u>Morzine :</u> | BERGER Jean-François, BAUD Philippe, THORENS Valérie, BÉARD Patrick et MARULLAZ Aube |
| <u>Les Gets :</u> | VINET Philippe et MARTEL Mireille |
| <u>Reyvroz :</u> | LOMBARD Gérald (DT) |
| <u>Lullin :</u> | FROSSARD Nicolas |
| <u>Vailly :</u> | MEYNET Frédéric |
| <u>Bellevaux :</u> | CORBET Nicolas, BERNAZ Célia et REY Emmanuel |

Procurations :

ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine) à THORENS Valérie (Morzine),
TAVERNIER Alexis (Saint Jean d'Aulps) à JAUD Emilie (Saint Jean d'Aulps)
MUDRY Benoît (Les Gets) à VINET Philippe (Les Gets)
TRABICHET Yannick (Vailly) à MEYNET Frédéric (Vailly)
VUATTOUX Rémy à FROSSARD Nicolas (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Jérôme (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux), TROMBERT Richard (DS Essert-Romand),
BAUD Nadine (DS La Côte d'Arbroz) et IRLÈS Florian (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (DGS) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : MORAND Yann

Date de convocation : 17 avril 2026

1- Information sur la répartition des délégations consenties par le Président

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire des délégations qu'il a consenties :

- Jean-François BERGER : Président en charge des finances, du personnel et de la communication
- Philippe VINET : 1^{er} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme (planification et application du droit des sols), habitat et gens du voyage
- Jean-Claude MORAND : 2^{ème} vice-président en charge de la gestion des déchets (collecte et traitement), de la voirie et du SPANC
- Jean-Claude DENNÉ : 3^{ème} vice-président en charge de la petite enfance, de la santé, des solidarités, de France Services et de la politique des saisonniers
- Jean-François MENOUD : 4^{ème} vice-président en charge de la mobilité partagée (transport interurbain, transport scolaire, covoiturage et mobilité verticale) et de la mobilité douce (itinéraires cyclo-piétons et sentiers)
- Maryse GRENAT : 5^{ème} vice-présidente en charge de la culture (musées, écoles de musique et service de lecture publique) et du patrimoine
- Nicolas CORBET : 6^{ème} vice-président en charge des bâtiments, des équipements sportifs et de la transition énergétique
- William CHALENÇON : 7^{ème} vice-président en charge de l'agriculture (PPT du Roc d'Enfer, PAEC, aides aux agriculteurs, abattoir...), des espaces naturels (Natura 2000, contrat Haute-Savoie Nature,...), des écocardes et de la GEMAPI
- Jean-François MUFFAT : conseiller délégué en charge des ZAE, de la politique du commerce, des offices de tourisme communautaires et de la diversification économique

2- Fixation des indemnités de fonction des élus

Les indemnités de fonction doivent être fixées par délibération dans le délai de trois mois suivants l'installation du conseil communautaire.

→ *Attention la loi sur le statut de l'élu de décembre 2025 a modifié les conditions d'attribution de l'indemnité pour les maires et les présidents. Dorénavant, l'indemnité est automatiquement l'indemnité maximale. L'indemnité peut-être inférieure mais uniquement sur demande écrite du maire ou du président puis approbation par le conseil.*

Le montant total des indemnités versées aux élus ne peut excéder une enveloppe indemnitaires globale fixée selon la nature et la strate démographique de l'intercommunalité. Pour Haut-Chablais Interco, cette enveloppe indemnitaires maximale est de 7 091,88 € brut/mois. Elle est basée sur l'indemnité maximale pour le Président (2 003,88 € brut/mois) auquel s'ajoute l'indemnité maximale pour les 6 vices-présidents réglementaires (848,00 € brut/mois pour chaque VP).

Par ailleurs, la réglementation impose de mettre des critères objectifs afin de pouvoir moduler les indemnités des vices-présidents et des conseillers délégués. Il est proposé de mettre deux critères :

- le nombre de compétences sur lesquels le vice-président intervient,
- le nombre de salariés intervenant sur ses délégations.

Au regard de ces éléments et compte-tenu de l'élection de 7 vices-présidents et 1 conseiller délégué, Monsieur le Président propose les indemnités suivantes :

| | | |
|--|----------------------|----------------------|
| • Président | 2 003,88 € brut/mois | 48,75 % de l'IB 1027 |
| • 1 ^{er} et 2 ^{ème} vices-présidents | 839,78 € brut/mois | 20,43 % de l'IB 1027 |
| • autres vices-présidents | 619,86 € brut/mois | 15,08 % de l'IB 1027 |
| • conseiller délégué | 300,07 € brut/mois | 7,30 % de l'IB 1027 |

Soit une enveloppe de 7 082,81 €/mois, légèrement en deçà du montant maximal possible.

→ *A noter que :*

- *le montant des indemnités de fonction allouées aux vice-présidents est librement déterminé, dans la limite des taux maximums prévus par la loi,*
- *il est possible de moduler ces indemnités en fonction de critères de présence qui devront être fixés ultérieurement dans le règlement intérieur.*

Le conseil communautaire, à la majorité (*Frédéric MEYNET vote contre, Gérald LOMBARD s'abstient*), décide de fixer comme suit les taux des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau en cas de délégation :

- Président : 48,75 % de l'indice brut terminal,
- 1^{er} Vice-président : 20,43 % de l'indice brut terminal,
- 2^{ème} Vice-président : 20,43 % de l'indice brut terminal,
- 3^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
- 4^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
- 5^{ème} Vice-présidente : 15,08 % de l'indice brut terminal,
- 6^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
- 7^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
- autre membre du bureau : 7,30 % de l'indice brut terminal.

La perception des indemnités de fonction étant conditionnée à l'exercice effectif des fonctions et n'étant pas rétroactive, il est précisé que les indemnités ne seront dues que lorsque la délibération fixant ces indemnités et les arrêtés de délégations auront été transmis au contrôle de légalité.

3- Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco dans les organismes extérieurs

Modalités d'élection des représentants de Haut-Chablais Interco au sein des syndicats mixtes

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que Haut-Chablais Interco doit élire de nouveaux représentants dans les syndicats mixtes dont elle est membre (SIAC, STOC, SM3A, Syane et Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie). Il propose, conformément à l'article L.5711-1 du CGCT, de déroger à l'obligation de procéder par scrutin secret pour ces nominations, dérogation qui n'est possible qu'en cas de délibération prise à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations des délégués au sein des syndicats mixtes dont Haut-Chablais Interco est membre.

SIAC – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner 11 membres titulaires et 11 membres suppléants au comité syndical du SIAC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Jean-François BERGER | <i>Jean-François MENOUD</i> |
| Gérald LOMBARD | <i>Florian IRLÈS</i> |
| Célia BERNAZ | <i>Nicolas CORBET</i> |
| Jean-Claude DENNÉ | <i>Michel MUFFAT</i> |
| Emmanuel REY | <i>Patrick BÉARD</i> |
| Maryse GRENAT | <i>Mickaël BAUD</i> |
| Sophie COTTET | <i>Émilie JAUD</i> |
| Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER | <i>Marie-Paule MARULLAZ</i> |
| Aube MARULLAZ | <i>Valérie THORENS</i> |
| Jean-Claude MORAND | <i>Sylvie BOYAT</i> |
| Philippe VINET | <i>Mireille MARTEL</i> |

Contrat de rivière des Dranses et de l'est lémanique – Désignation d'un représentant du Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il est membre de droit du comité de rivière des Dranses et de l'est lémanique. Il fait part de la nécessité de désigner son représentant qui viendra le remplacer en cas d'absence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne William CHALENCON en tant que représentant du Président au comité de rivière des Dranses et de l'est lémanique.

PAEC du Chablais – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au COPIL

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner 2 représentants de Haut-Chablais Interco au Comité de Pilotage du Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Chablais.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne William CHALENCON et Aube MARULLAZ en tant que représentants de Haut-Chablais Interco au COPIL du PAEC du Chablais.

GAL du Nord des Alpes – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) du Nord des Alpes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Sophie COTTET (titulaire) et Maryse GREMAT (suppléante) en tant que représentants de Haut-Chablais Interco au comité de programmation du GAL du Nord des Alpes.

SM3A – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Philippe VINET et Nicolas CORBET (délégués titulaires) et Mickaël BAUD et Mireille MARTEL (délégués suppléants) pour représenter Haut-Chablais Interco au comité syndical du SM3A.

Jean-François MUFFAT rejoint la séance.

STOC – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner 3 représentants au comité syndical du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais (STOC).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND, Jean-François BERGER et Jean-François MUFFAT pour représenter Haut-Chablais Interco au comité syndical du STOC.

Syane – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND (délégué titulaire) et Jean-François MENOUD (délégué suppléant) pour représenter Haut-Chablais Interco au comité syndical du Syane.

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au comité syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne William CHALENCON (délégué titulaire) et Aube MARULLAZ (délégué suppléant) pour représenter Haut-Chablais Interco au comité syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

EPF de Haute-Savoie - Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco à l'assemblée générale et au conseil d'administration

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco à l'Assemblée Générale (4 titulaires et 4 suppléants) et au Conseil d'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **désigne les représentants suivants pour l'Assemblée Générale de l'EPF74 :**
 - **Nicolas CORBET (titulaire) / Philippe VINET (suppléant)**
 - **Yannick TRABICHET (titulaire) / Jean-François MENOUD (suppléant)**
 - **Maryse GRENAT (titulaire) / Karine LUCHINI (suppléante)**
 - **Sophie COTTET (titulaire) / Jean-Claude DENNÉ (suppléant)**
- **désigne Yannick TRABICHET (titulaire) et Nicolas CORBET (suppléant) pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPF74.**

La Foncière de Haute-Savoie – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco à l'Assemblée Générale (2 titulaires et 2 suppléants) et au Conseil d'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) du Groupement d'Intérêt Public « La Foncière de Haute-Savoie ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **désigne les représentants suivants pour l'AG de La Foncière de Haute-Savoie :**
 - **Philippe VINET (titulaire) / Nicolas CORBET (suppléant)**
 - **Jean-Claude DENNÉ (titulaire) / Sophie COTTET (suppléante)**
- **désigne Philippe VINET (titulaire) et Jean-Claude DENNÉ (suppléant) pour siéger au Conseil d'Administration de La Foncière de Haute-Savoie.**

Chablais Habitat – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco à l'Assemblée Générale des actionnaires (1 représentant) et à l'Assemblée Spéciale (1 représentant) de la SEM locale Chablais Habitat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Maryse GRENAT en tant que représentant de Haut-Chablais Interco à l'AG des actionnaires et à l'AS de Chablais Habitat.

William CHALENCON rejoint la séance.

Désignation d'un représentant de Haut-Chablais Interco dans les commissions d'attribution des gestionnaire de logements sociaux

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner le représentant de Haut-Chablais Interco dans les commissions d'attribution des gestionnaires de logements sociaux présents sur le territoire (notamment SA Mont-Blanc, Léman Habitat et HALPADES).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Sophie COTTET en tant que représentant de Haut-Chablais Interco dans les commissions d'attribution des gestionnaires de logements sociaux présents sur le territoire.

Agence Economique du Chablais – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Agence Economique du Chablais.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-François MUFFAT (titulaire) et Philippe VINET (suppléant) pour représenter Haut-Chablais Interco à l'AG et au CA de l'AEC.

Initiative Chablais – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco à l'AG et au conseil d'administration d'Initiative Chablais.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-François MUFFAT (titulaire) et Philippe VINET (suppléant) pour représenter Haut-Chablais Interco à l'AG et au CA d'Initiative Chablais.

Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps – Désignation des membres du comité de direction

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (OTVA).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres suivants du CODIR de l'OTVA :

- **membres élus :**
 - William CHALENÇON
 - Jean-Claude DENNÉ
 - Yann MORAND
 - Mickaël BAUD
 - Jean-François MUFFAT
 - Jean-Claude MORAND
 - Jean-François MENOUD
 - Karine LUCHINI
 - Maryse GRENAT
 - Philippe BAUD
 - Benoît MUDRY
- **membres socioprofessionnels :**
 - Cyrille GALLAY
 - Sophie COTTET
 - Richard BRAIZE
 - Marie-Thérèse BAUD
 - David PIGET
 - Guillaume RINEAU
 - Jean-Marc DUBOIS
 - Maud BAUD
 - Joylita PELÉ
 - Léo DUTRUEL

Office de Tourisme des Alpes du Léman – Désignation des membres du comité de direction

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman (OTAdL).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres suivants du CODIR de l'OTAdL :

- **membres élus :**
 - Jean-François MUFFAT
 - Nicolas CORBET
 - Nicolas FROSSARD
 - Yannick TRABICHET
 - Gérald LOMBARD
- **membres socioprofessionnels :**
 - Aline CARRON
 - Thierry ADAM
 - Mathieu THOMAS
 - Célia BERNAZ
 - Sébastien BATUT
 - Carine ESBRI
 - Christopher DUMAND
 - Catherine MERMIN
 - Roger DESBIOLLES

RGD Savoie Mont-Blanc - Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco à l'assemblée générale de la RGD Savoie Mont-Blanc.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-François MENOUD comme représentant titulaire et Nicolas CORBET comme représentant suppléant au collège des membres de l'assemblée générale de la RGD Savoie-Mont-Blanc.

CEREMA - Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner un représentant de Haut-Chablais Interco au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Nicolas CORBET comme représentant de Haut-Chablais Interco au CEREMA.

Mission Locale Jeunes du Chablais Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes du Chablais.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Aube MARULLAZ et Karine LUCHINI en tant que représentants de Haut-Chablais Interco au CA de la Mission Locale Jeunes du Chablais.

Désignation d'un représentant de Haut-Chablais Interco à l'association MSP Multisite du Brevon

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner un représentant de Haut-Chablais Interco au conseil d'administration de l'association MSP Multisite du Brevon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude DENNÉ en tant que représentant de Haut-Chablais Interco au conseil d'administration de l'association MSP Multisite du Brevon.

EHPAD du Haut-Chablais – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais :

- William CHALENCON (titulaire) / Alexis TAVERNIER (suppléant)
- Lætitia CETTOUR-CAVÉ (titulaire) / Karine LUCHINI (suppléante)
- Sophie COTTET (titulaire) / Maryse GREMAT (suppléante)
- Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER (titulaire) / Valérie THORENS (suppléante)

Collège Henri CORBET – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au CA du collège Henri CORBET à Saint Jean d'Aulps, ainsi que du représentant au Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER et Valérie THORENS comme représentants de Haut-Chablais Interco au conseil d'administration du collège Henri CORBET, et Valérie THORENS comme représentant au CESCE.

Centre Régional de Formation du Comité Ski Mont-Blanc

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au Centre Régional de Formation (CRF) du Comité Ski Mont-Blanc.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Benoît MUDRY et Yann MORAND.

Site Natura 2000 du Roc d'Enfer – Désignation d'un représentant du Président au COPIL

Monsieur le Président rappelle qu'il est membre de droit du COPIL Natura 2000 du Roc d'Enfer. Il propose de désigner un représentant qui viendra le remplacer en cas d'absence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-François MENOUD en tant que représentant du Président au COPIL Natura 2000 du Roc d'Enfer.

PPT du Roc d'Enfer - Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco au COPIL

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au COPIL du PPT du Roc d'Enfer.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- Yannick TRABICHET
- Maryse GRENAT
- William CHALENÇON
- Jean-Claude MORAND
- Sophie COTTET
- Nadine BAUD
- Mireille MARTEL
- Aube MARULLAZ

Cluster Eau Lémanique Evian – Désignation des représentants de Haut-Chablais Interco

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au conseil d'administration du Cluster Eau Lémanique Evian.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants au conseil d'administration du Cluster Eau Lémanique Evian :

- Karine LUCHINI (titulaire) / Aube MARULLAZ (suppléante)
- Yannick TRABICHET (titulaire) / Nicolas CORBET (suppléant)

CNAS – Désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Mireille MARTEL en tant que délégué des élus et Stéphanie ANDRIEUX en tant que délégué des agents.

4- Désignation des délégués au sein des organismes internes à Haut-Chablais Interco

4.1 Commission d'Appel d'Offres – CAO

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres de Haut-Chablais Interco dans les conditions suivantes :

- **Président : Jean-François BERGER**
- **Membres titulaires :**
 - Philippe VINET
 - Jean-Claude MORAND
 - Nicolas CORBET
 - Jean-Claude DENNÉ
 - Jean-François MENOUD
- **Membres suppléants :**
 - Premier : Gérald LOMBARD
 - Deuxième : Emilie JAUD
 - Troisième : Yann MORAND
 - Quatrième : Michel MUFFAT
 - Cinquième : Nicolas FROSSARD

4.2 Groupement de commande pour le tri des emballages – Désignation de représentants au comité de pilotage et à la CAO

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que Haut-Chablais Interco fait partie d'un groupement de commande porté par le SIVALOR et qui a permis d'attribuer à un prestataire unique le tri des emballages à l'échelle de la Haute-Savoie et d'une partie de l'Ain. Il fait part de la nécessité de désigner les représentants de Haut-Chablais Interco au sein du comité de pilotage et de la CAO du groupement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND (titulaire) et Jean-François BERGER (suppléant) au comité de pilotage et à la CAO du groupement.

4.3 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – CLECT

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Composée de membres des conseils municipaux, elle élabore des méthodes d'évaluation et propose des actualisations. La CLECT de Haut-Chablais Interco a été créée par délibération du 10 janvier 2017 et elle se compose d'un titulaire et d'un suppléant par commune membre. Chaque commune sera sollicitée pour désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour que le conseil communautaire puisse ensuite délibérer au mois de juin.

4.4 Commission Intercommunale des Impôts Directs – CIID

Cette commission participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur proposition de la collectivité dans un délai de 2 mois après l'installation du conseil communautaire. Elle est composée :

- du Président ou de son vice-président délégué, président de la commission,
- de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

Les commissaires sont des contribuables du territoire si possible compétent en matière d'entreprises. Le Bureau propose de reconduire les propositions de commissaires faites en 2020. Toutefois, chaque commune devra se positionner sur les commissaires issus de sa commune pour éventuellement les remplacer.

4.5 Comité Social Territorial - CST

Le CST est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux, pour les questions collectives liées aux conditions de travail et à l'organisation du travail. Il est composé :

- de 3 élus titulaires (dont 1 assurera la présidence du CST) et 3 élus suppléants, désignés par arrêté du président). Le Bureau propose au Président les élus suivants :
 - Titulaires : Jean-François BERGER, Mireille MARTEL et Jean-Claude MORAND
 - Suppléants : Nicolas CORBET, Philippe VINET et Jean-François MENOUD
- de 3 agents titulaires et 3 agents suppléants (qui seront élus le 10 décembre 2026 lors des élections professionnels, les agents actuels restant en poste jusqu'à cette date).

Une réunion du CST est prévue le mardi 26 mai 2026 et, suite à cette réunion, le conseil communautaire sera amené à délibérer en juin pour préciser la nouvelle composition du CST suite aux élections professionnelles qui se tiendront en décembre 2026.

4.6 Commissions communautaires

Lors de la mandature précédente, il existait un certains nombres de commissions thématiques communautaires ouvertes aux élus municipaux non membres du conseil communautaire : « Stratégie financière », « Personnel », « Affaires sociales – petite enfance », « Suivi du PLUi-H », « Agriculture et forêt », « Équipements sportifs », « Mobilité », « Sentiers », « Voirie », « Déchets », « Culture et Lecture publique » « Attribution des logements saisonniers » « Maison de l'intercommunalité » incluant des salariés...

Le Bureau propose que chaque vice-président fasse une proposition de commission le concernant lors du prochain Bureau. Il décide que ces commissions seront ouvertes aux élus non communautaires.

4.7 Commission intercommunale pour l'accessibilité - CIA

Sa création est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transport ou d'aménagement de l'espace. La CIAPH dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, dans la limite des compétences de l'intercommunalité. Sa composition est la suivante :

- présidence par le président d'intercommunalité,
- représentants de l'intercommunalité,
- représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps,
- représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées,
- représentants des acteurs économiques,
- représentants d'autres usagers de l'intercommunalité.

Haut-Chablais Interco a 6 mois à compter de l'installation du conseil (soit avant le 9 octobre 2026) pour la mettre en place. Le Bureau propose Jean-François MENOUD, Jean-François BERGER et Nicolas CORBET comme représentants de l'interco. Avant délibération, une consultation aura lieu pour les autres membres.

4.8 Commission de contrôle financier - CCF

Sa création est obligatoire dans les intercommunalités ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement. Son objet est le contrôle des services gérés en application de conventions (notion de service confié à un tiers ou géré par un tiers). Sont donc concernés : les concessions de service public, les contrats de prêts ou de garantie d'emprunt, les marchés publics qui ont pour objet de gérer un service... Sa composition est déterminée par délibération du conseil communautaire.

Haut-Chablais Interco a 6 mois à compter de l'installation du conseil (soit avant le 9 octobre 2026) pour la mettre en place. Le Bureau souhaite qu'il s'agisse de 3 membres du conseil non membres du Bureau.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres suivants à la commission de contrôle financier :

- **Gérald LOMBARD**
- **Yannick TRABICHET**
- **Célia BERNAZ**
- **Émilie JAUD**

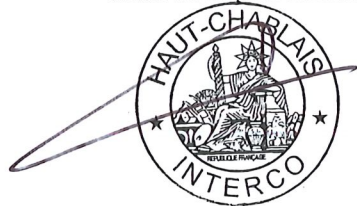
5- Questions diverses

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu :

- le mardi 19 mai 2026 à 18h à la salle des fêtes de Bellevaux,
- le mardi 9 juin 2026 à 18h à la salle de la Colombière aux Gets,
- le mardi 7 juillet 2026 à 18h à la salle des fêtes de Saint Jean d'Aulps.

Au Biot, le 30 avril 2026

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

